



**“PROCÉDURE POUR LES  
DÉCLARATIONS VOLONTAIRES”**

## INDEX

1. OBJECTIF ET CHAMP D'APPLICATION .....	3
2. REFERENCES NORMATIVES .....	3
3. DEFINITIONS.....	3
4. PRINCIPES DE REFERENCE.....	4
4.1. Garantie d'anonymat, protection de la confidentialité et de la privacy .....	4
4.2. Déclarations en "mauvaise foi" .....	4
4.3. Modalité de communication .....	4
4.4. Sujets destinataires.....	4
5. INSTRUCTION .....	5
5.1. Vérification préliminaire.....	5
5.2. Instruction .....	5
5.3 "Mauvaise foi" .....	5
5.4. Follow-up.....	5
6. CONSERVATION DE LA DOCUMENTATION .....	5
7. DISTRIBUTION .....	5

## 1. OBJECTIF ET CHAMP D'APPLICATION

Instituer des canaux informatifs aptes à garantir la réception, l'analyse et le traitement des déclarations relatives aux problématiques du Système de Contrôle Interne, note d'information de la société, responsabilité administrative de la société, fraudes ou autres matières (violations du Code de comportement, mobbing, vols, sécurité, etc.), avancées par les employés (top managers inclus), membres des organes sociaux ou tiers, même en forme confidentielle ou anonyme, avec garantie absolue de confidentialité.

La présente normative s'applique à toutes les Sociétés du Groupe Gewiss.

## 2. REFERENCES NORMATIVES

- Code Ethique et Code d'Ethique Informatique, adoptés par les Sociétés du Groupe Gewiss;
- Procédures et Directives Corporate;
- Procédures et instructions propres de la Société;
- Législation et réglementes en force.

## 3. DEFINITIONS

### Code Ethique

Le Code Ethique résume les principes de conduite auxquels la société estime indispensable s'attacher pour le déroulement des activités requises pour la poursuite des fins institutionnelles. Il se compose d'un ensemble de valeurs et règles dont le respect et l'observance représentent des éléments d'orientation essentiels et indispensables de l'activité de l'entreprise. Il a la fonction d'empêcher de transparence, correction, loyauté, intégrité et crédibilité les rapports que Gewiss entretient, soit en forme permanente, soit occasionnellement, avec tierces personnes, publiques ou privées, à fin de favoriser l'éthique des procès de l'entreprise.

### Système de Contrôle Interne

Le Système de Contrôle Interne, tel que défini au niveau international, est défini comme l'ensemble des procès réalisés par le Conseil d'Administration, le management et le personnel de l'organisation, qui a le but de fournir une raisonnable sécurité sur l'obtention des objectifs faisant partie des catégories suivantes : efficacité et efficience des activités opératives, fiabilité des informations comptables et financières, soit pour tierces personnes, soit aux fins internes et en conformité aux lois, aux règlements, aux normes et aux politiques internes. La responsabilité de réaliser un Système de Contrôle Interne efficace est commune à tous les niveaux de la structure d'organisation: par conséquent, tous les employés de Gewiss, dans le cadre des fonctions développées, sont responsables de la définition et du fonctionnement correct du système de contrôle.

### Déclaration volontaire

Par "Déclaration volontaire", aux fins de la présente procédure, on entend tout renseignement concernant les possibles violations, comportements, pratiques qui ne respectent pas les dispositions des références normatives et/ou qui peuvent causer des dommages ou des préjudices, même seulement d'image, aux Sociétés ou bien au Group Gewiss, rapportables aux employés (top managers inclus), membres des organes sociaux (Conseil D'Administration, Collège Syndical), société de Révision de la Société et à tierces personnes (Partenaires, clients, fournisseurs, consultants, collaborateurs).

Exception faite pour les situations de fraude, sont exclues de la présente procédure les anomalies opératives qui pourraient être individuées par les structures d'entreprise dans le cadre des contrôles internes prévus et communiquées au responsable de fonction.

### Déclaration volontaire anonyme

Par "Déclaration volontaire anonyme" on entend toute déclaration dans laquelle les généralités de la personne qui présente la déclaration n'ont pas été explicitées ou ne sont pas retrouvables.

## Sujets déclarants

Chaque personne, à l'intérieur ou à l'extérieur de la Société, qui passe des informations/communications à la personne/fonction chargée de la réception de la communication comme convenu par cette procédure, au sujet d'une irrégularité/négligence fondée ou suspecte commise à l'intérieur des Société de Gewiss qui portera ou pourra entraîner une violation des références normatives et à un dommage pour Gewiss.

Les déclarations pourront avoir origine de n'importe quel sujet: employées, membres des organes sociaux, clients, fournisseurs, consultants, collaborateurs, actionnaires, Partenaires de Gewiss et autres tiers personnes.

## Déclaration en "mauvaise foi"

Par «Déclaration en mauvaise foi» on entend la communication sans fondement, faite au but d'endommager, ou autrement causer un préjudice, aux employées (top managers inclus), aux membres des organes sociaux (Conseil D'Administration, Collège Syndical), société de Révision de la Société et à tierces personnes (Partenaires, clients, fournisseurs, consultants, collaborateurs).

## "AUD"

Gewiss Corporate Internal Auditing Department.

## 4. PRINCIPES DE REFERENCE

### 4.1. Garantie d'anonymat, protection de la confidentialité et de la privacy

Toutes les fonctions/positions d'organisation du Group Gewiss impliquées dans la réception et le traitement des déclarations, doivent assurer la confidentialité absolue et l'anonymat des personnes qui déclarent et des sujets traités.

Toute déclaration, même anonyme, ainsi que l'identité du sujet déclarant, sera maintenue absolument confidentielle, dans le respect de la normative.

AUD détient la gestion correcte de la déclaration: aucune information ou activité successive ne peut pas être traitée par d'autres que le département AUD.

Le traitement des données personnelles des personnes impliquées et/ou nommé dans le rapport, ainsi que des sujets déclarants, est protégé.

### 4.2 Déclarations en "mauvaise foi"

Gewiss s'attend à ce que ses employées, à chaque niveau, collaborent à maintenir à l'intérieur de l'entreprise une atmosphère de respect réciproque de la dignité, de l'honneur et de la réputation de chacun. Gewiss interviendra pour éviter les attitudes interpersonnelles injurieuses ou diffamatoires. Pourtant, AUD assure une protection adéquate contre les déclarations en «mauvaise foi», en censurant telles conduits et en informant les fonctions de compétence en cas de «mauvaise foi» avérée.

### 4.3 Modalité de communication

Afin de faciliter l'envoi de déclarations, Gewiss active tous les possible canaux de communication, qui comprennent:

- a) Communication verbale au département AUD
- b) Poste ordinaire (envoyer à Gewiss S.p.A. , Organisme de Vigilance - AUD – Via A. Volta,1 – 24069 Cenate Sotto (Bergamo))
- c) E-mail ([ia-odv@gewiss.com](mailto:ia-odv@gewiss.com)).

La prédisposition et le maintien des susdits canaux sont assurés par la fonction AUD.

### 4.4 Sujets destinataires

Dans le cas où la déclaration ne soit pas adressée directement au département AUD, les destinataires de la déclaration (employées, top managers inclus, membres des organes sociaux, organismes de vigilance, garants du Code de conduite, société de révision) transmettent en temps utile en original tout ce que AUD a reçu, en utilisant des critères de confidentialité aptes à protéger l'efficace des vérifications et l'honorabilité des personnes intéressées.

AUD doit même recevoir la documentation éventuelle relative aux faits communiqués pour les évaluations de compétence.

## 5. INSTRUCTION

Pendant toute la phase de l'instruction, AUD travaille en conformité avec le Code Déontologique et des Standards de la profession Internal Auditor, en ligne avec les principes d'impartialité et confidentialité, en agissant de manière appropriée.

### 5.1 Vérification préliminaire

Toutes les déclarations, concernant les thèmes indiquées font l'objet d'une vérification préliminaire.

La susdite vérification a le but d'évaluer les fondements juridiques et de fait de la déclaration, afin de décider si procéder ou pas avec l'instruction.

Par conséquent, toutes les informations sont rassemblées par la société et par le fonctions impliquées.

Les activités sous mentionnées sont conduites par AUD avec les fonctions de référence, dans les plus brefs délais.

A la fin de la vérification préliminaire, si la déclaration est considérée comme non fondée, on passe à la mise en archives de la même et telles raisons sont formalisées et communiquées aux parties impliquées. -

### 5.2 Instruction

Toutes les activités sont conduites par AUD, leur donnant priorité par rapport aux activités déjà planifiées.

L'exercice des activités de vérification par AUD, y compris tous les entretiens nécessaires au sujet déclarant, à la partie incriminée et toute autre partie jugée utile pour la bonne compréhension du rapport, est conforme aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne émis par l'Institut des vérificateurs internes (IIA).

Les vérifications sont réalisés aussi rapidement que possible et les résultats sont évalués par AUD, en accord avec les fonctions compétentes concernés.

A la fin de l'enquête, si le rapport est jugée fondée, AUD définira un plan d'action spécifique en accord avec les fonctions compétentes.

### 5.3 "Mauvaise foi"

Si des éléments objectifs probatoires la «mauvais foi» du sujet qui a passé la déclaration au département AUD émergent de la vérification préliminaire/contrôle/audit, AUD demandera aux départements compétents de définir des mesures disciplinaires appropriées et il en vérifiera l'implémentation et l'information.

### 5.4 Follow-up

AUD assure que l'implémentation de chaque plan d'action soit contrôlée afin de vérifier la résolution de toute situation critique qui influe sur le résultat.

## 6. CONSERVATION DE LA DOCUMENTATION

Afin d'assurer la gestion et la traçabilité des communications et des relatives activités de l'instruction, AUD assure la conservation de la documentation originale dans des archives spéciales en papier/informatiques, aux plus élevés niveaux de sécurité/confidentialité standard Gewiss.

## 7. DISTRIBUTION

La présente procédure est publiée sur le portal intranet et sur le site internet de Gewiss pour garantir la diffusion la plus large possible.